

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 mai 2024

---

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 319

présenté par

M. Bourgeaux, Mme Serre, M. Bony, M. Boucard, M. Dive, M. Hetzel, M. Seitlinger,  
Mme Louwagie, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Brigand, M. Fabrice Brun, M. Kamardine,  
M. Dubois, M. Pradié et Mme Tabarot

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l’alinéa 7 par les mots :

« , en associant les professionnels des métiers concernés ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette modification de l'article 2 vise à préciser que les professionnels des métiers concernés sont associés à la réalisation du programme national d'orientation et de découverte des métiers de l'agriculture, de l'agroalimentaire et du vivant, mis en place par l'Etat et les régions.